

LA BELLE TENEBREUSE

TROISIÈME PARTIE

LA MARE AUX BICHES

—Non, non, dit-elle... n'ayez pas peur, je suis forte... ah ! c'est horrible !... mon pauvre Robert ! mon pauvre Robert !

Puis tout à coup, relevant la tête :

—Alors, dit-elle avec fierté, si M. Beaufort est mon père, Gérard a raison... Il ne peut être coupable...

—Pourquoi hésiterait-il à le sauver, dès lors ?

—Je l'ignore, Robert. C'est affaire entre sa conscience qui le juge, et Dieu le qui voit.

Robert était venu chercher une consolation à son deuil et il remportait une douleur plus violente. Il était venu, espérant que seraient aplanies désormais les difficultés qui avaient empêché son mariage, et s'en retournait avec la certitude que son mariage était impossible.

Certes, il le lui avait dit, Robert avait la plus grande confiance dans la parole de Gérard, mais le médecin, en affirmant avec tant d'énergie l'innocence de Beaufort, ne s'abusait-il pas lui-même en prenant ses espérances pour des réalités ?

Il revint à La Novice sans que son opinion fût changée. Il continuait de croire à la culpabilité de Beaufort : c'est qu'il fallait un aliment au désir de vengeance que nourrissait son cœur.

VI

Le lendemain de ce jour qui avait été si plein de tristesse pour les habitants de la petite maison du bord de l'Oise, deux femmes habillées de noir se présentaient au Palais de Justice et demandaient à parler au juge d'instruction.

Ces deux femmes étaient Marceline et Modeste.

Modeste avait appris à sa mère que Robert lui avait révélé le secret de sa naissance.

Et l'enfant avait ajouté :

—Je veux voir M. Laugier. Il faut tout lui dire. Il est impossible qu'il résiste à nos supplications.—Puis, avait-elle dit encore, je voudrais embrasser mon père.

—M. Laugier refusera peut-être de nous entendre.

—Qui sait ! C'est un homme, après tout... Il peut s'attendrir... Tu diras la vérité... Nous avons tant souffert, toi surtout, qu'il voudra sans doute ne pas nous enlever l'occasion d'un peu de joie.

Le juge d'instruction consentit à les recevoir.

—Quelle raison vous amène, madame ? demanda-t-il à Marceline.

—Monsieur, je viens pour donner sur l'affaire Beaufort des renseignements qui peuvent vous être utiles.

—De quelle nature sont ces renseignements ?

—Je puis vous dire pourquoi M. Beaufort accompagnait M. Valognes, le soir du meurtre, quels étaient les graves motifs qui avaient rapproché ces deux hommes. Vous verrez par là, monsieur, que toute pensée de guet-apens doit être écartée de l'esprit de M. Beaufort. Or, il paraît que le guet-apens est prouvé, n'est-ce pas ?

—Absolument.

—Cela montrera peut-être que M. Beaufort est victime de coïncidences bizarres, mais que l'idée d'un meurtre ne pouvait entrer dans son esprit.

—Parlez, madame.

Alors Marceline raconta le projet de mariage entre sa fille et Robert Valognes, les premiers obstacles qui l'avaient retardé, sa révélation à Beaufort, le matin même du jour où Valognes avait été assassiné, la joie de Beaufort qui retrouvait une fille charmante, entrevue déjà et vers laquelle il se sentait mystérieusement attiré par une affection étrange. Elle fit ressortir combien il eût été extraordinaire qu'en plein bonheur inattendu, inespéré, Beaufort songeât à un crime... un crime qui éloignait sa fille de Robert... Elle fit ressortir surtout, aux yeux du juge, que si Beaufort avait accompagné Valognes à La Novice, c'était pour lui révéler à son tour ce qu'il avait appris le matin, c'est-à-dire le secret de la naissance de Modeste.

—Interrogez M. Beaufort, acheva Marceline, demandez-lui de quoi ils parlaient, lui et M. Valognes, pendant que leur voiture suivait le chemin de la forêt d'Halatte, et si M. Beaufort ne vous répète pas ce que je viens de vous dire, eh bien, monsieur, c'est que j'aurai menti et que vraiment il est coupable.

Le juge avait écouté avec attention. Il fronçait les sourcils.

Il y a plusieurs sortes de preuves en justice, séparées en deux grandes divisions : il y a des preuves de pur raisonnement, que le juge ne doit qu'à ses propres réflexions et qu'il ne peut fonder que sur les notions lumineuses qu'il tire de son cœur. Ce sont aussi les armes de la raison. Ce sont les preuves morales. Les paroles de Marceline constituaient l'une de ces preuves. Elle sont invoquées par les orateurs parce qu'elles tirent surtout leur force de l'habileté de celui qui les emploie. L'avocat, chargé de défendre Beaufort devant la cour d'assises, en userait certainement pour ébranler la conviction

des jurés. Les autres preuves, celles-là surtout que recherche l'enquête judiciaire, sont les préjugés, les rumeurs publiques, les pièces à conviction, les témoins. A cette catégorie appartenaient celles primitivement relevées contre Beaufort, la blessure, le revolver, etc...

Ce que venait de dire madame Langon, avait fait impression sur l'esprit de M. Laugier.

Marceline s'en aperçut. Tout à coup, elle tira une lettre de sa poche et la tendit au juge d'instruction.

—Le jour même, dit-elle, où j'eus avec M. Beaufort la conversation que je viens de vous rapporter, mon mari prenait rendez-vous avec M. Valognes qui l'emmenait à La Novice.

Avant de partir, comme mon mari avait été témoin de ma douleur, de mes angoisses, il m'écrivit la lettre que je viens de vous donner. Elle ne contient que deux mots.

M. Laugier l'ouvrit. En effet, il y avait deux mots seulement :

“ Bon espoir.”

—Cela n'est pas signé, dit le juge, et peut être de n'importe qui.

—Rien de plus facile que de vous assurer que ces mots sont de mon mari. Son écriture est curieuse, très allongée. Aucune liaison dans les lettres. Puis, remarquez ce papier... Il porte l'en-tête de Me Parlanget, notaire à Creil. C'est de l'étude de Me Parlanget que mon mari m'écrivit, au moment où il va partir, avec M. Valognes, et parce qu'il ne veut pas que je reste plus longtemps dans l'incertitude. “ Bon espoir ! ” Cela ne répondait-il pas à nos préoccupations, à l'un comme à l'autre ? “ Bon espoir ! ” Est-ce la parole d'un assassin qui prépare un crime ?

Modeste, qui n'avait encore rien dit, intervint à ce moment.

—Et ma mère, en me montrant, ce jour-là, cette lettre, m'a dit quelques mots dont je me souviens très bien : “ Il s'agit de toi, ma fille. Courage ! Je ne puis t'en dire davantage, mais demain, sans doute, tu sauras tout.”

—Eh bien, le lendemain que vous a dit votre mère ? fit le juge.

—Le lendemain, monsieur, fit Marceline, nous apprenions l'assassinat de M. Valognes et l'arrestation de M. Beaufort.

Le juge paraissait en proie à une extrême agitation.

Evidemment il avait en lui un doute qui venait de grandir tout à coup, un doute que confirmait la parole de Marceline, mais qui était né quelques jours auparavant lorsque Gérard était venu lui faire sa déclaration et se porter garant de l'innocence de M. Beaufort.

Mais tout cela n'était pour lui qu'autant de preuves morales. Et tant qu'une piste nouvelle ne viendrait pas dérouter ses soupçons, la balance de sa conviction pencherait vers la culpabilité.

Toutefois il voulut s'assurer que Marceline n'avait pas menti en lui faisant le récit qu'il venait d'entendre.

Pour cela, il n'avait qu'à interroger Beaufort.

Il l'envoya chercher à la maison d'arrêt.

—Monsieur, demanda Mme Langon, ce serait un grand bonheur pour mon mari que de voir sa fille... Nous ne demandons point de le voir en secret et nous n'avons nulle raison pour cela, puisque vous avez reçu ma confidence... Lorsque vous aurez entendu mon mari, voulez-vous lui permettre d'embrasser sa fille, devant vous, monsieur, oh ! devant vous ?...

—Soit, dit M. Laugier, devant moi.

La mère et la fille passèrent dans un cabinet voisin. Quelques minutes après, Beaufort arriva.

Ce déshonneur immérité qui le frappait ne l'avait pas abattu.

Il marchait la tête haute et le regard fier.

Il avait même changé d'allure... Autrefois il était un peu courbé par la tristesse des vingt dernières années de son existence. Maintenant il se redressait, confiant dans son innocence.

—Monsieur, dit le juge, sans autre préambule, quelle était la raison qui vous avait fait rechercher M. Valognes le jour du meurtre et pourquoi l'accompagniez-vous à son château de La Novice ?

—Je désirais l'entretenir longuement du mariage de son fils avec une jeune fille que je connais et que j'aime... oh ! que j'aime de tout mon cœur...

—Et le nom de cette jeune fille ?

—Modeste Langon...

—Quel intérêt aviez-vous à ce mariage... et pourquoi aviez-vous été choisi par Mme Langon ?

—Des liens étroits... d'amitié m'unissent à elle.

—D'amitié... seulement ?

Beaufort regarda fixement le juge.

—Rien ne m'empêche de dire la vérité, monsieur... et vous paraîsez la connaître déjà... Veuillez me dire seulement si vous avez vu Marceline Langon...

—Elle est ici.

—Alors elle a dû tout vous dire, afin de vous prouver que ce n'était pas pour assassiner Valognes que je le suivais à La Novice.